

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour vous aider à répondre à l'Enquête de 2009 sur les industries de services. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Vos réponses sont confidentielles.

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. **L'Agence du revenu du Canada ne peut donc pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.**

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Table des matières

	Page
B - Activité commerciale principale	2
C - Renseignements sur la période de déclaration	2
F - Caractéristiques de l'industrie	3
G - Effectif	4
H - Ventes selon le type de client	5
I - Ventes selon l'emplacement du client	5
J - Transactions internationales	5
Renseignements généraux	6
But de l'enquête	6
Ententes de partage de données	6
Couplage d'enregistrements	6



B - Activité commerciale principale

1. Veuillez décrire les activités principales de votre entreprise.

Pour nous assurer que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement les activités principales de votre unité commerciale.

2. Parmi les activités suivantes, de laquelle tirez-vous la plus grande partie de vos revenus?

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune de ces activités.

Services de design d'intérieur

Unités commerciales dont l'activité principale consiste à planifier, à concevoir et à administrer des projets d'organisation de l'espace intérieur pour répondre aux exigences matérielles et esthétiques des gens en tenant compte du code du bâtiment, des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, de l'achalandage et des plans d'étage, des exigences mécaniques et électriques, du matériel d'agencement et des meubles.

Exclure :

- les commerces de détail ou de gros qui offrent également des services de design ou de décoration.

Services de design industriel

Unités commerciales dont l'activité principale consiste à créer et à élaborer des avant-projets et des spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits.

Inclure :

- les services de conception industrielle d'automobiles;
- les services de consultation de dessin industriel;
- les services de dessin de meubles;
- les services de conception et de fabrication de modèles;
- les services de conception d'emballage industriel.

Exclure :

- le design de vêtements, de chaussures et de bijoux;
- l'application des principes et des lois de la physique à la conception, au développement et à l'utilisation de machines, de matériaux, d'instruments, d'ouvrages, de procédés et de systèmes.

Services de design graphique

Unités commerciales dont l'activité principale consiste à planifier, à concevoir et à gérer la production de

moyens de communication visuelle afin de véhiculer des messages ou des notions, de clarifier l'information complexe ou de projeter des identités visuelles.

Inclure :

- les illustrateurs commerciaux;
- les services d'illustration médicale;
- les services de conceptions sérigraphiques.

Exclure :

- les concepteurs de pages Web;
- les imprimeurs et éditeurs;
- les entreprises publicitaires (c.-à-d. les entreprises qui créent ou placent du matériel publicitaire, ou celles qui achètent du temps ou de l'espace publicitaire des propriétaires de médias et le revendent directement à des agences de publicité ou à des annonceurs).

Autres services de design spécialisé

Unités commerciales dont l'activité principale n'est pas incluse ci-dessus, mais consiste à fournir des services professionnels de design.

Inclure les services de design spécialisé suivants :

- le dessin de vêtements;
- la conception de chaussures;
- la conception de bijoux;
- la conception de sacs à main;
- les créateurs de mode;
- la conception de textiles;
- la décoration scénique théâtrale;
- la conception de chars allégoriques;
- la conception d'expositions muséographiques.

Exclure :

- la conception par ordinateur.

Si aucune des activités susmentionnées ne correspond à votre source principale de revenus, veuillez appeler au **1-888-881-3666** pour obtenir des instructions plus précises.

C - Renseignements sur la période de déclaration

Veuillez déclarer les données de votre **exercice financier** (année financière normale) **se terminant entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010**. Veuillez indiquer la période visée dans le présent questionnaire.

F - Caractéristiques de l'industrie

Services de design d'intérieur

1. Services de design d'intérieur, y compris la gestion en construction

Services de design d'intérieur, dont le contrat prévoit la gestion par le concepteur du processus de construction nécessaire pour réaliser le design. Comprend la programmation, le design conceptuel (c.-à-d. schématique), la mise au point du design, la spécification des éléments et des composantes nécessaires, la préparation des documents relatifs à la construction et la gestion du contrat. Comprend les services de design d'intérieur liés à la restauration ou à la rénovation de bâtiments historiques.

a) Services de design d'intérieur résidentiel, à l'exception de la restauration historique

Services de design d'intérieur d'immeubles résidentiels, dont le contrat prévoit la gestion par le concepteur du processus de construction nécessaire pour réaliser le design. Comprend la programmation, le design conceptuel (c.-à-d. schématique), la mise au point du design, la spécification des éléments et des composantes nécessaires, la préparation des documents relatifs à la construction et la gestion du contrat.

Exclure :

- les services de design d'intérieur liés à la restauration et à la rénovation de bâtiments historiques.

b) Services de design d'intérieur non résidentiel, à l'exception de la restauration historique

Services de design d'intérieur d'immeubles non résidentiels, dont le contrat prévoit la gestion par le concepteur du processus de construction nécessaire pour réaliser le design. Comprend la programmation, le design conceptuel (c.-à-d. schématique), la mise au point du design, la spécification des éléments et des composantes nécessaires, la préparation des documents relatifs à la construction et la gestion du contrat.

Exclure :

- les services de design d'intérieur liés à la restauration et à la rénovation de bâtiments historiques.

c) Services de design d'intérieur de bâtiments historiques, y compris la restauration historique

Services de design d'intérieur de bâtiments dont le caractère historique doit être pris en compte. Comprend les services liés aux restaurations et aux changements de vocation.

Exclure :

- les services de décoration intérieure;

- les services de conseils en design d'intérieur;
- les services de design architectural.

2. Services de design d'intérieur, à l'exception de la gestion en construction

Services de design d'intérieur, dont le contrat ne prévoit pas de services de gestion en construction.

Inclure :

- services de design d'éclairage intérieur;
- services de design de parures de fenêtres;
- services de sélection de couleurs et de finis;
- services de disposition d'ameublement, d'accessoires et d'équipement.

3. Services de décoration intérieure

Services esthétiques liés à l'espace intérieur.

Services de design industriel

4. Services de design industriel de produits

Services de design visant à optimiser l'efficacité de la fabrication, ainsi que la fonction et l'apparence des produits.

Inclure :

- le choix de matériaux, de méthodes et de techniques de construction, de mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit, compte tenu des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien.

Exclure :

- la conception de vêtements, de chaussures, de bijoux et de textiles; veuillez déclarer ces activités dans cette section, à la question 13 ci-dessous.

5. Services de design et de fabrication de modèles

Services de conception et de fabrication de modèles de nouveaux concepts de produits; les modèles peuvent être à pleine échelle ou à échelle réduite.

Services de design graphique

6. Services de design graphique d'images de marque et de communication

Conception d'images de marque et de produits de communication interne et externe.

Inclure :

- la conception d'un ensemble cohérent de logos, de présentation graphique et de produits imprimés et électroniques.

Exclure :

- le design graphique de publicités et d'identités de marque.

7. Services de design graphique publicitaire

Conception de l'apparence visuelle d'une publicité ou d'une campagne de publicité.

Inclure :

- les services de design d'identités de marque.

Exclure :

- la création de publicités ou de campagnes publicitaires complètes.

8. Services d'illustration commerciale

Illustrations devant servir à des projets de design graphique.

9. Services de design d'interfaces graphiques interactifs

Conception d'interfaces de logiciel, sauf celles liées à la conception d'un site Internet.

Inclure :

- la conception d'interfaces de jeux vidéo.

10. Services de design graphique de livres, de revues et de journaux

Design graphique de livres, de magazines et de journaux, y compris les pages couverture et la présentation intérieure de même que le choix des types de caractères.

11. Services de design graphique pour la radiotélédiffusion et le cinéma

Design graphique pour le cinéma et la télévision tels que des titres, des montages d'ouverture et de fermeture, des intercalaires, des transitions et des publicités interstitielles, des procédés fond bleu ou fond vert et des animations.

12. Tous les autres services de design graphique

Inclure:

- les services de design graphique de signalisation et d'orientation particulière;
- les services de design graphique d'emballages;
- les services de design de types de caractères.

Mode, bijoux, chaussures et autres services de design

13. Vêtements, chaussures, textiles, bijoux et autres services de design spécialisé non classés ailleurs

Autres services de design comprenant les vêtements, les chaussures, les bijoux, les chars allégoriques, les textiles et les patrons devant servir à la fabrication des composantes individuelles de vêtements et de chaussures.

Produits et services connexes

14. Services de conception et de développement de sites Web

Inclure :

- les éditeurs de logiciels;
- les fournisseurs de services Internet, de sites portails de recherche et de services de traitement de données;
- la conception de systèmes informatiques et les services connexes.

15. Services de conseils

Conseils et aide en matière de design spécialisé.

16. Services d'imprimerie

Impression de copies d'images et de documents pour d'autres personnes, moyennant des frais.

17. Services de dessin

Production de schémas, de plans, d'illustrations, de graphiques ou de modèles détaillés à partir de devis d'ingénieurs ou d'architectes, en vue de la conception, de la fabrication, de l'installation, de la construction et de la réparation ou de l'entretien d'immeubles, de structures, de systèmes ou de composants.

18. Ventes de marchandises achetées pour la revente telles quelles

Ventes de marchandises de détail ou en gros.

19. Toutes les autres ventes (veuillez préciser)

Inclure:

- les services de décoration intérieure;
- les services de conseils (qui ne sont pas liés à la réalisation du design);
- les services d'études de marché;
- les services de conception de publicités (p. ex. la création de publicités ou de campagnes de publicité complètes).

20. Ventes totales

La somme des questions 1 à 19.

G - Effectif

Pour bien mesurer la contribution de l'ensemble du capital humain de cette industrie, nous demandons des renseignements sur le nombre de partenaires et de propriétaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

1. Nombre de partenaires et de propriétaires, non salariés (si salariés, les déclarer à la question 2 ci-dessous)

Pour les entreprises non constituées en sociétés, veuillez déclarer le nombre de partenaires et

de propriétaires dont les revenus constitueront le revenu net de la société de personnes ou de l'entreprise individuelle.

2. Employés rémunérés

a) Nombre moyen d'employés rémunérés durant la période de déclaration

Pour calculer le nombre moyen d'employés, ajoutez le nombre d'employés pour la dernière période de paye de chaque mois de la période de déclaration et divisez cette somme par le nombre de mois (habituellement 12 mois).

Exclure :

- les partenaires et les propriétaires, non salariés, déclarés à la question 1 ci-dessus.

b) Pourcentage d'employés rémunérés (selon le nombre déclaré à la question 2a) qui travaillaient à plein temps

Un employé à plein temps est un employé qui travaille habituellement 30 heures ou plus par semaine. Veuillez préciser le pourcentage d'employés rémunérés qui ont travaillé à plein temps en arrondissant le pourcentage au nombre entier le plus près.

3. Nombre de travailleurs contractuels auxquels vous n'avez pas fourni de T4, comme les pigistes et les travailleurs occasionnels (estimations acceptées)

Les contractuels ne sont pas des employés, mais des travailleurs embauchés à forfait pour exécuter une tâche ou un projet particulier dans votre organisation pendant une durée déterminée, comme des travailleurs autonomes, des pigistes et des travailleurs occasionnels. Ces travailleurs ne reçoivent pas de T4. Veuillez déclarer le nombre de contractuels embauchés par votre entreprise au cours de l'année financière.

H - Ventes selon le type de client

Cette section vise à déterminer quels secteurs de l'économie achètent vos services.

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon le type de client.

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

1. Clients au Canada

a) Entreprises

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec le secteur des entreprises.

Inclure :

- les ventes à des sociétés d'État.

b) Particuliers et ménages

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes aux particuliers et aux ménages qui n'appartiennent pas aux secteurs des entreprises ou des administrations publiques.

c) Administrations, organismes à but non lucratif et établissements publics (p. ex. hôpitaux, écoles)

Vous devez déclarer ici le pourcentage des ventes conclues avec des organismes d'administration fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.

Inclure :

- les ventes aux hôpitaux, aux écoles, aux universités et aux services publics.

2. Clients à l'extérieur du Canada

Veuillez déclarer le pourcentage des ventes totales conclues uniquement avec des clients étrangers qui consomment à l'extérieur du Canada, y compris les entreprises étrangères, les particuliers étrangers, les établissements ou les gouvernements étrangers.

Inclure :

- les ventes à des filiales ou à des sociétés affiliées étrangères.

I - Ventes selon l'emplacement du client

Veuillez fournir une répartition de vos ventes en pourcentage, selon l'emplacement du client (premier point de vente).

Veuillez vous assurer que les pourcentages déclarés dans cette section totalisent 100 %.

Le pourcentage de la ligne 14 doit égaler celui de la question 2, à la section H.

J - Transactions internationales

Cette section vise à mesurer la valeur des transactions internationales en matière de biens, de services et frais de redevances et de licences. Elle comprend **les services et les biens importés** achetés à l'étranger ainsi que la valeur **des services et des biens exportés** aux clients étrangers. Veuillez déclarer également les redevances, droits, contrats de licence et redevances de franchisage payés aux clients étrangers ou reçus d'eux. Ces services couvrent une variété de services industriels, professionnels, commerciaux et de services aux entreprises.

Renseignements généraux

But de l'enquête

Statistique Canada mène cette enquête dans le but d'obtenir des données détaillées et précises sur ce secteur d'activité, qui est reconnu pour apporter une grande contribution à l'économie canadienne. Vos réponses sont d'une importance capitale pour produire des statistiques fiables utilisées par les entreprises, les organismes sans but lucratif et tous les ordres de gouvernement, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées dans bon nombre de domaines.

Les renseignements provenant de cette enquête peuvent être utilisés par votre entreprise pour comparer votre rendement à la norme de l'industrie, planifier des stratégies de marketing ou préparer des plans d'affaires pour les investisseurs. Les gouvernements emploient les données pour élaborer des politiques économiques nationales et régionales et établir des programmes afin de promouvoir la compétitivité intérieure et internationale. Les données sont également utilisées par les associations professionnelles, les analystes et les investisseurs du secteur des entreprises pour étudier le rendement économique et les caractéristiques de votre industrie.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplage d'enregistrements

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le **1-888-881-3666** ou en visitant notre site Web au **www.statcan.gc.ca/survey-enquete/index-fra.htm**.

Merci!